

Objet : Politique culturelle de la CCLA - Aide à la pratique artistique et culturelle – Demande de subvention auprès du Département de la Savoie

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq septembre à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLIER. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. VOISIN. WDOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). MANSOZ (Pouvoir M. WDOWIAK). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). WROBEL (Pouvoir C. TAVEL).

Le Président

Rappelle à l'assemblée que, grâce à divers dispositifs, la CCLA coordonne des projets d'éducation artistique et culturelle sur le territoire avec comme objectif de favoriser la sensibilisation et la découverte des pratiques artistiques pluridisciplinaires auprès de la population ;

Dit qu'en 2024, un comité d'action culturelle (CAC) a été réactivé sur le territoire du Lac d'Aiguebelette, regroupant des acteurs institutionnels, culturels, éducatifs, sociaux et médico-sociaux sur un même bassin de vie afin de développer le lien social entre publics, populations, générations autour d'actions et projets artistiques ;

Explique que les projets portés sont amenés à s'inscrire dans la vie du territoire et de ses habitants pour les inviter à se rassembler, découvrir et s'émouvoir ensemble et qu'ils se déclineront en actions s'appuyant sur la pratique artistique, la découverte d'œuvres et la rencontre avec les artistes ;

Précise que dans la continuité du projet de pratique artistique intergénérationnel mené en 2025, il est prévu en 2025, un nouveau projet voit le jour, co-construit avec une nouvelle équipe artistique et pensé pour rassembler un large public avec pour objectifs de rompre le rythme et l'isolement du quotidien dans l'EHPAD, de donner accès aux tout-petits et aux adolescents à la pratique artistique tout en favorisant la rencontre entre générations ;

Propose au conseil communautaire, de solliciter, dans ce cadre, le soutien du Département de la Savoie au titre du dispositif « Aide à la pratique artistique et culturelle » à hauteur de 4000€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE de solliciter l'aide du Département de la Savoie au titre du dispositif « Aide à la pratique artistique et culturelle » à hauteur de 4000€ ;

AUTORISE le Président à signer les différents dossiers de subvention y afférents ;

CHARGE le Président d'engager toute démarche relative à cette affaire ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

